

Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 janvier 2020

Présents : PILLOUD Claude, SALLAN Jean-Michel, Ludovic CRETIN, MICHEL Pierre Georges PROST, BRAND Michèle, EPAILLY Stéphane, JEUNET Mélanie, SEIBERT Ludovic, CHENAVAS Andréanne, Sabine GRILLET, BOZZONETTI Thierry, COLBACK -LEITAO Marie-Paule.

Absents excusés : SAILLARD Christine.

Secrétaire : Claude PILLOUD.

1/ Approbation du dernier compte rendu :

Celui-ci est adopté à l'unanimité

2/ CR commissions :

Pas de commissions

3/ Rôle d'affouage :

Le Conseil Municipal établit le rôle d'affouage 2020, qui s'établit comme suit :

- 246 feux
- 550 têtes

Le rôle est affiché dans le hall de la mairie et les réclamations seront reçues par écrit jusqu'au 21 mars 2020.

Il est indispensable de vérifier le nombre de têtes vous concernant, le Conseil Municipal ayant de plus en plus de difficultés à connaître les personnes ayant un domicile fixe et réel sur la commune.

4/ Décision Modificative n° 3 É Budget COM 2019

Afin de régulariser des erreurs sur des intégrations d'opération SIDEC, il est décidé, à l'unanimité de procéder à des virements de crédits qui ne modifient pas les montants totaux du budget.

5/ Changement d'ordinateur du secrétariat de mairie

L'ordinateur actuel date de 2013 et est sous WINDOWS 7. Il est impératif de passer sous WINDOWS 10 et par conséquent de changer d'ordinateur. Le SIDEC a effectué un appel d'offre auprès de 5 fournisseurs. Le Conseil Municipal examine les 2 offres et autorise le Maire à signer la commande auprès de la SARL DISTRIMATIC pour un montant de 1269.61 euros.

Il autorise également l'ouverture de crédit avant le vote du Budget Primitif 2020.

6/ Questions diverses

- Contrat de groupe d'assurance statutaire pour le personnel : le contrat actuel arrive à terme fin 2020. Le Centre de Gestion propose de nouveau de faire une demande de tarification pour ce nouveau contrat. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne mandat au C.D.G 39.
- Courrier Sonia CARREY et Simon PILLOUD : Ils demandent l'achat d'une bande de terrain communal non constructible derrière leur parcelle. Après discussion, le Conseil Municipal fixe le prix à 10 euros le m3 mais décide qu'une surface d'au moins 300 m2 sera vendue afin d'amortir les frais de géomètre qui seront de l'ordre de 700 euros pour une telle opération. Claude PILLOUD n'a pas participé à cette discussion.

La séance est levée à 22 heures.